

PUBLICATION IMMÉDIATE

107 450 \$ pour le développement des ressources humaines en tourisme

Sainte-Anne-des-Monts, le 16 décembre 2005 - La Conférence régionale des élu(e)s verse une somme de 107 450 \$ à l'Association touristique régionale de la Gaspésie pour la soutenir dans la réalisation de son projet « Programme de développement des ressources humaines en tourisme ».

Depuis l'automne 2003, le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) travaille à l'élaboration de plans de développement des ressources humaines (PDRH) dans les différentes régions touristiques. Ces plans visent à pallier les problématiques les plus courantes constatées dans l'industrie touristique comme la rareté de la main-d'œuvre, le maintien des effectifs, la professionnalisation du service à la clientèle, l'accroissement des habiletés de supervision des gestionnaires.

En Gaspésie, la mise en œuvre des plans s'est réalisée en plusieurs phases depuis 2002 :

- Établissement d'un cadre d'intervention adapté aux réalités de la région qui vise l'amélioration et la standardisation de la qualité des services;
- Réalisation d'activités de sensibilisation, de concertation et de formation pertinentes;
- Réalisation d'une enquête diagnostique sur les pratiques de gestion des ressources humaines;
- Intégration de l'importance du développement des ressources humaines dans la mission et le plan marketing de l'ATRG.

La région gaspésienne ayant pris le départ avant les autres, elle doit poursuivre ses travaux de sensibilisation, de concertation et de formation pour rester dans la course. Le projet vise l'embauche d'un coordonnateur et d'une ressource mi-temps pour la mise en œuvre du plan d'action rattaché au PDRHT de la région. Il comporte également un budget pour la réalisation d'activités de promotion.

La subvention versée sera répartie comme suit : 35 000 \$ pour l'année 2005-2006, 35 700 \$ pour l'année 2006-2007 et 36 750 \$ pour 2007-2008. Les versements demeurent cependant conditionnels à la disponibilité des crédits par le gouvernement du Québec ainsi qu'à la confirmation de l'obtention du financement complémentaire requis à la réalisation du projet. De plus, une rencontre d'évaluation des partenaires aura lieu après chaque année de réalisation du projet afin d'en évaluer les résultats et la poursuite.

-30-

Source :

M. Bertrand Berger, président
Conférence régionale des élu(e)s de la
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Tél. : (418) 788-2923 ou 392-9950

Renseignements :

Mme Louise Langevin
Consultante en communication
Tél. : 418-368-6771
1 800-463-6178, poste 7